

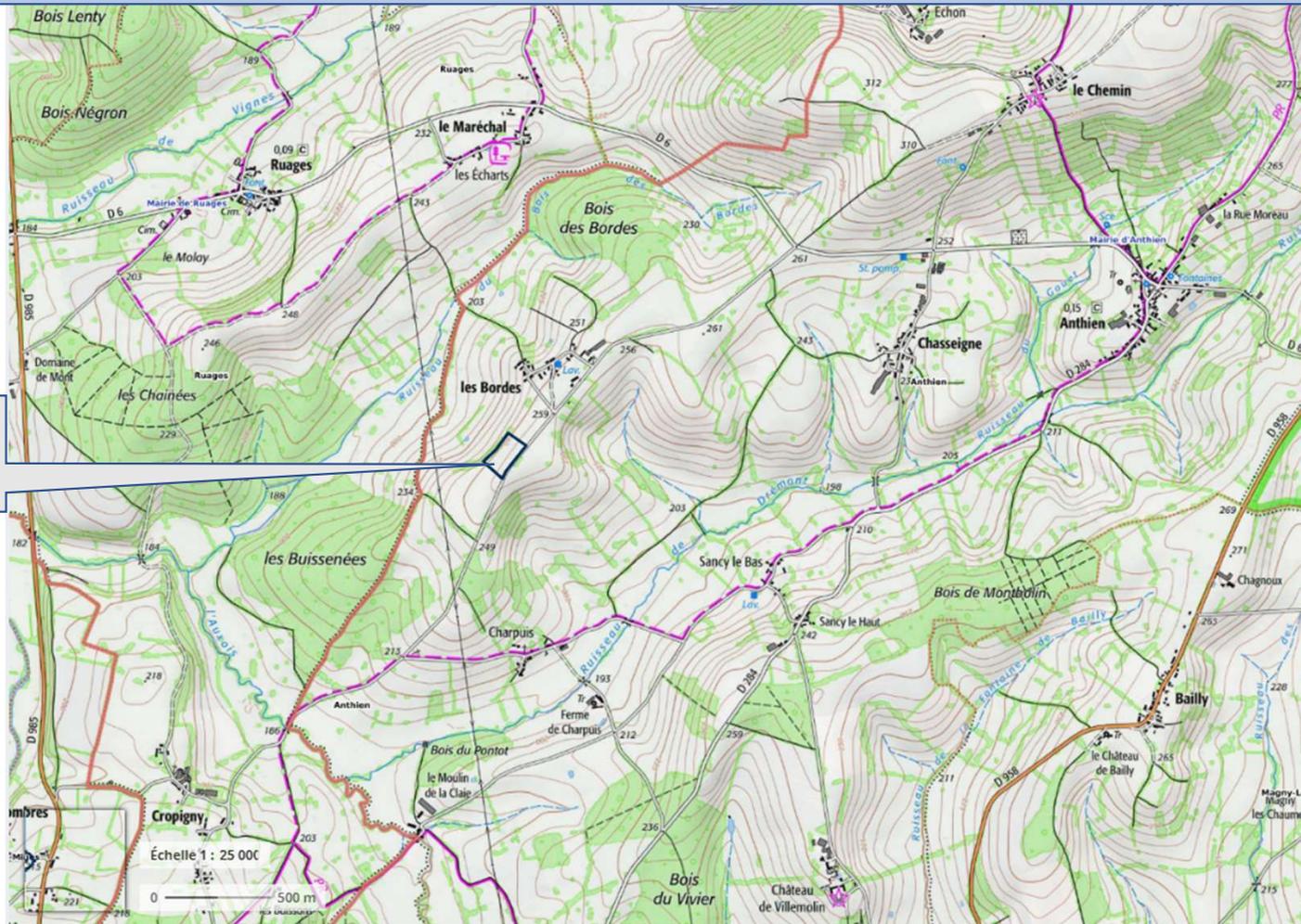
# Annexes 3 à 12 de la demande cas par cas pour le projet photovoltaïque

Anthien, parcelle n°88, section ZL

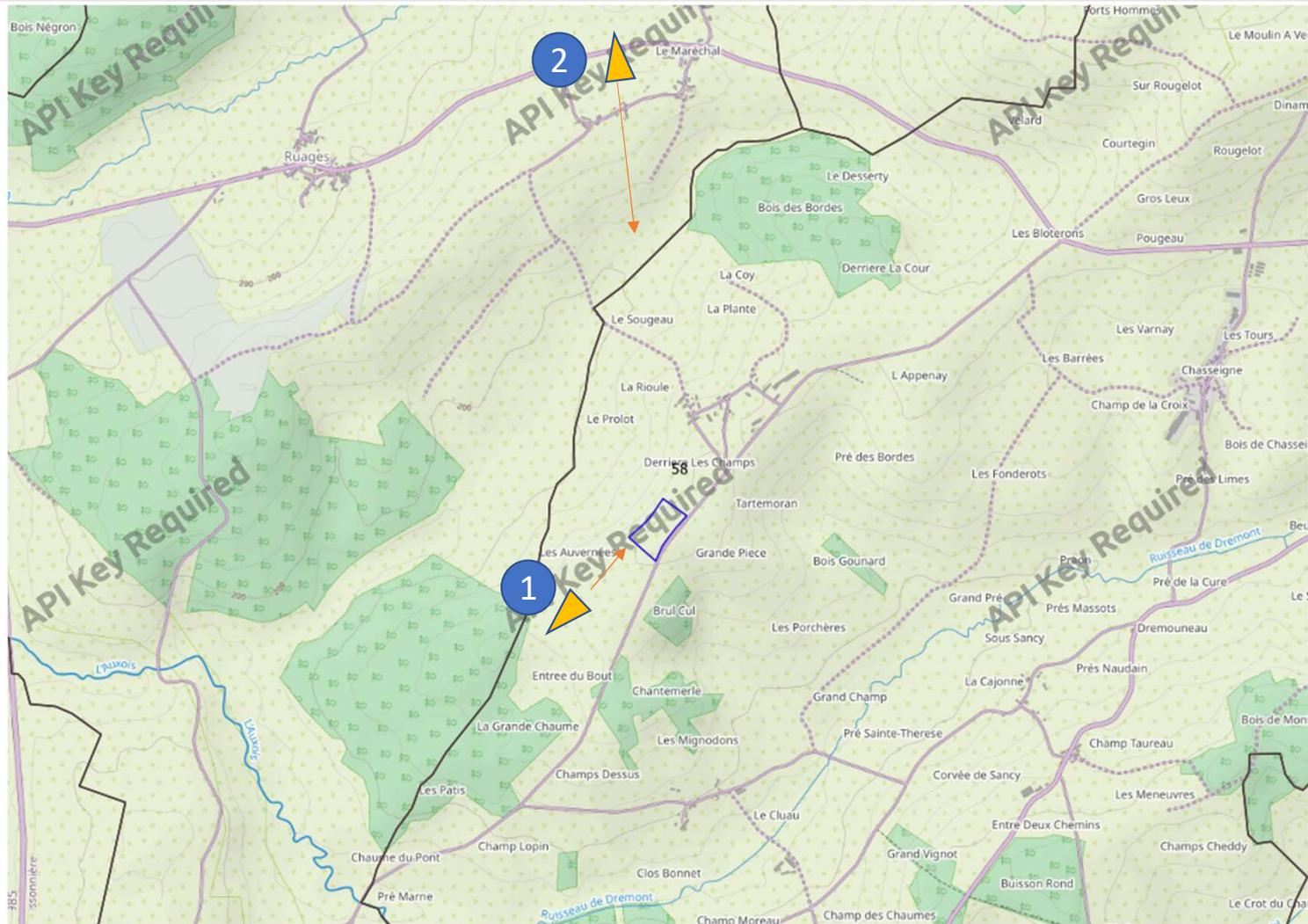
# Annexe 3: plan de situation générale, 1/25000

**Le projet se situe sur la commune d'Anthien (58800)**

Zone d'implantation du projet



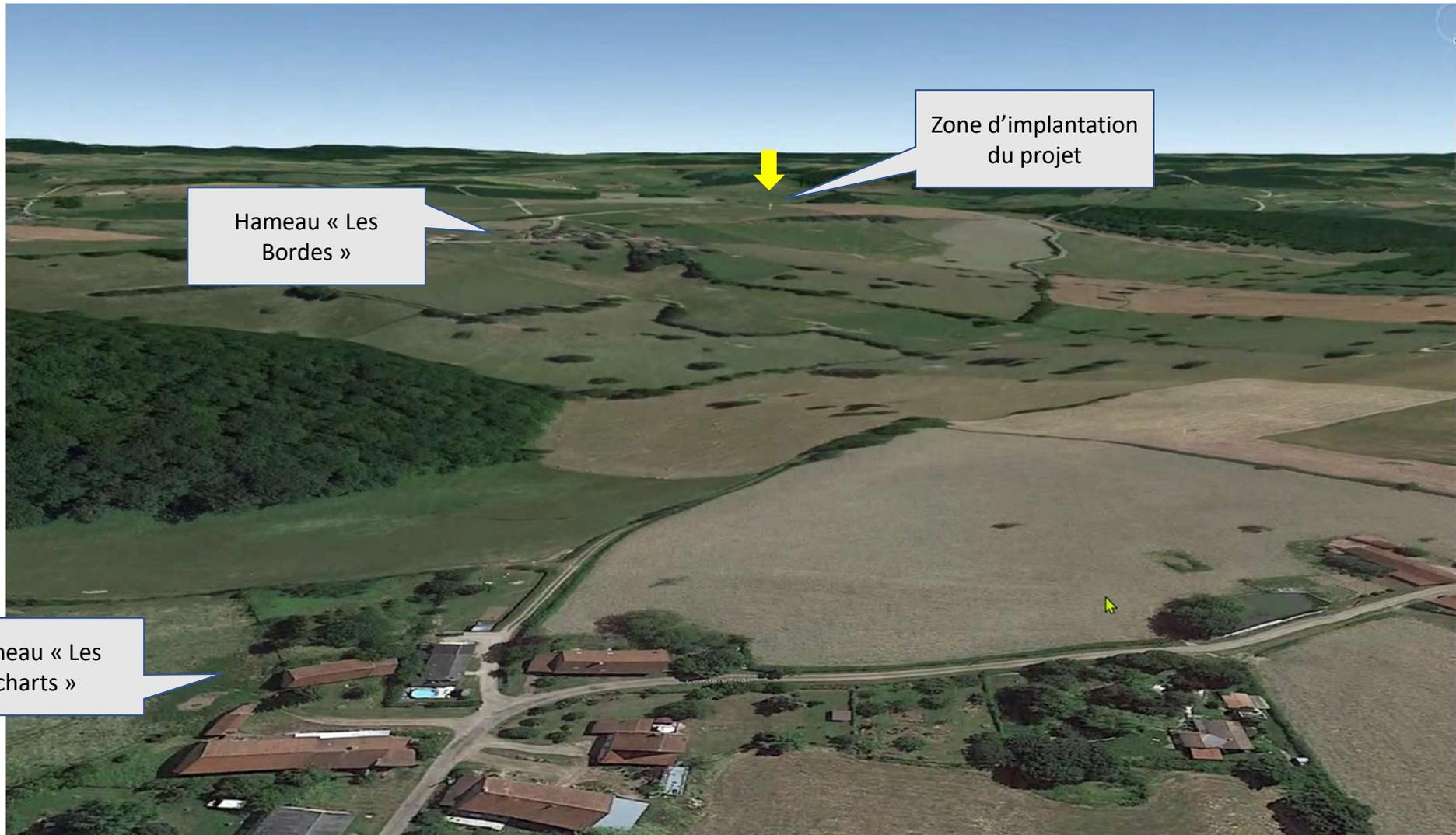
## Annexe 4-0: photographies prises



## Annexe 4-1: photographies de l'environnement immédiat



## Annexe 4-2: photographies de l'environnement lointain (2020)

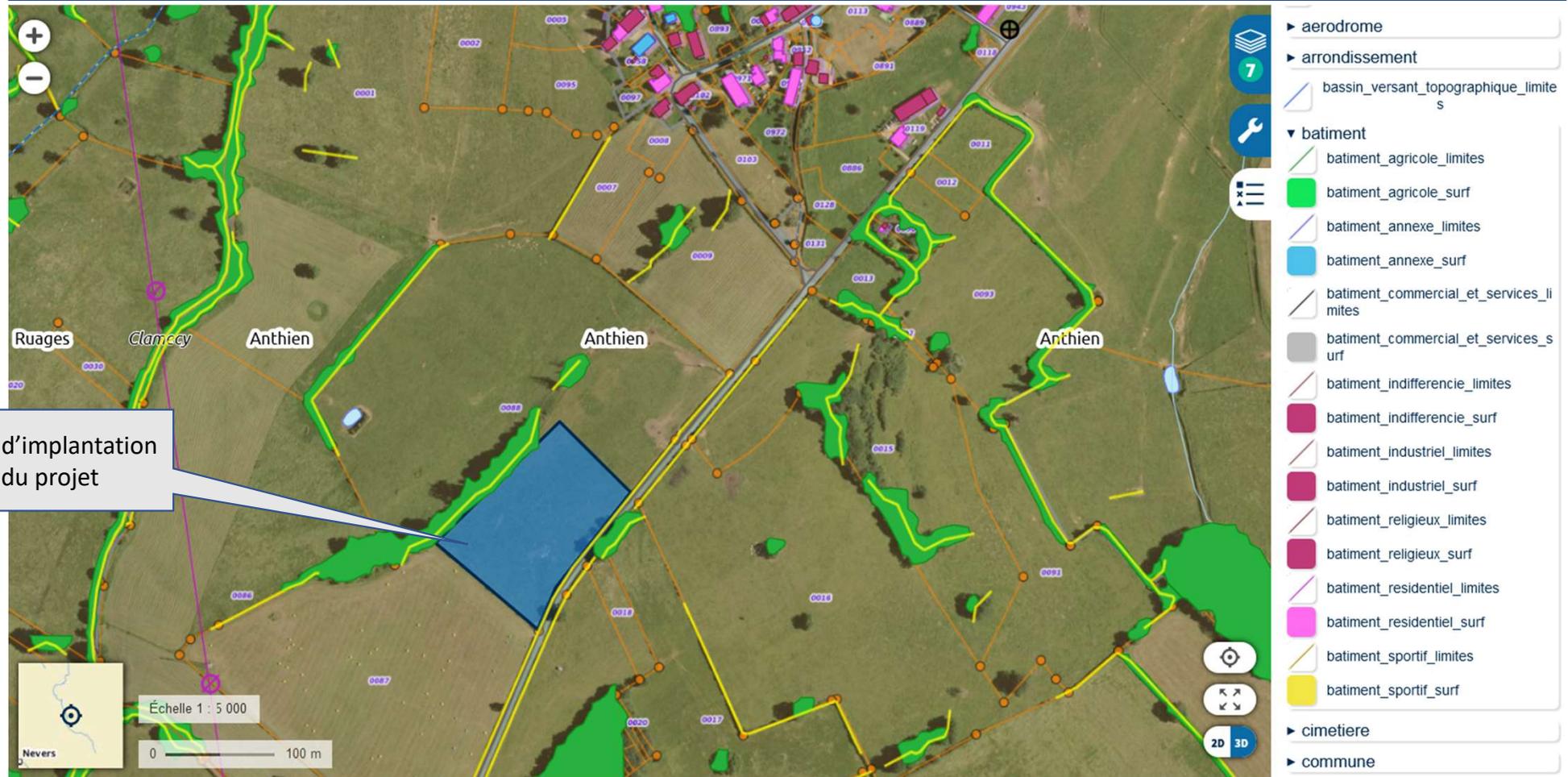


## Annexe 5: plan du projet



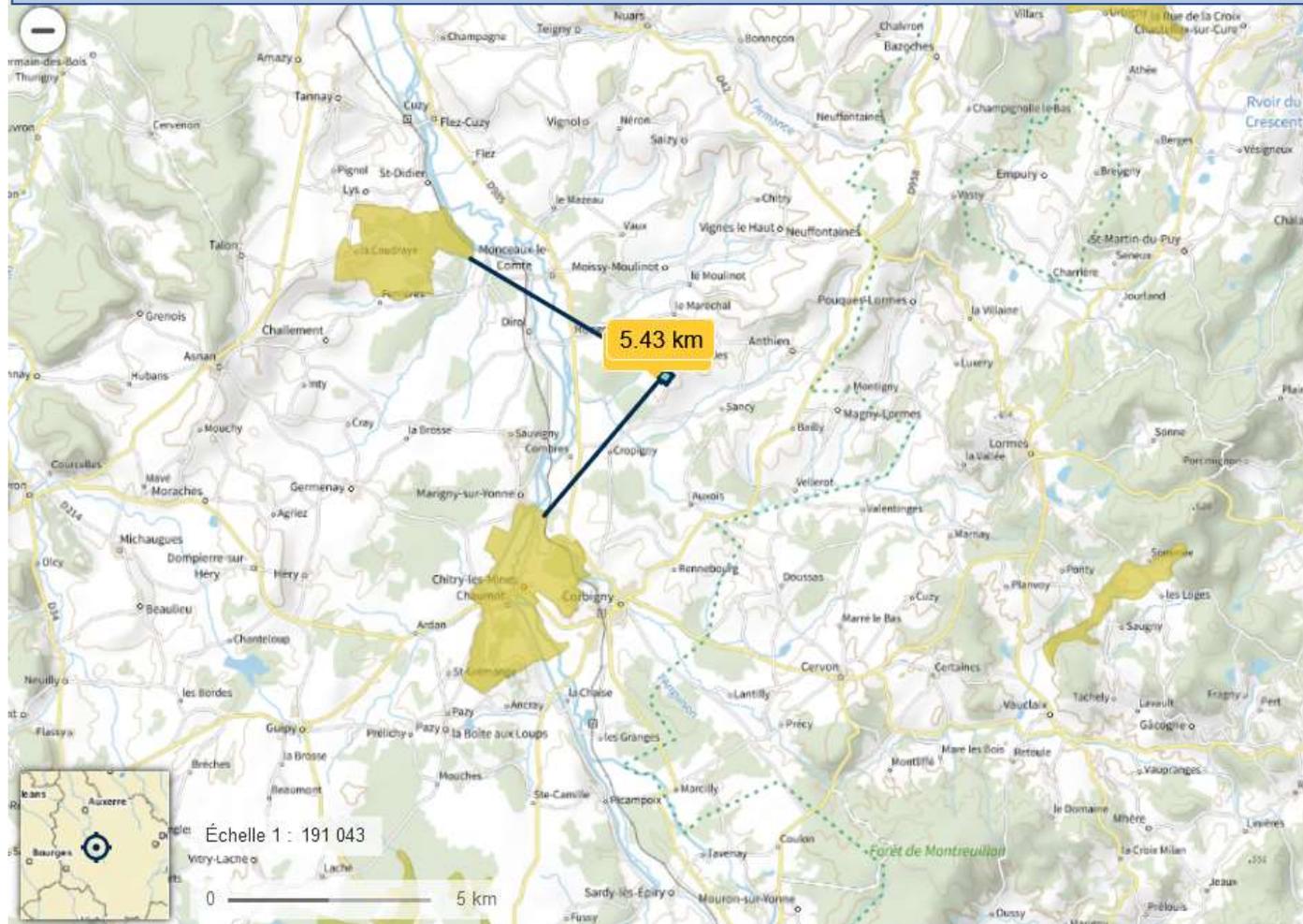
## Annexe 6: les abords du projet, vue jusqu'à 200m autour d la zone du projet (1/5000)

### Le projet se situe à proximité du hameau des Bordes (commune d'Anthien)



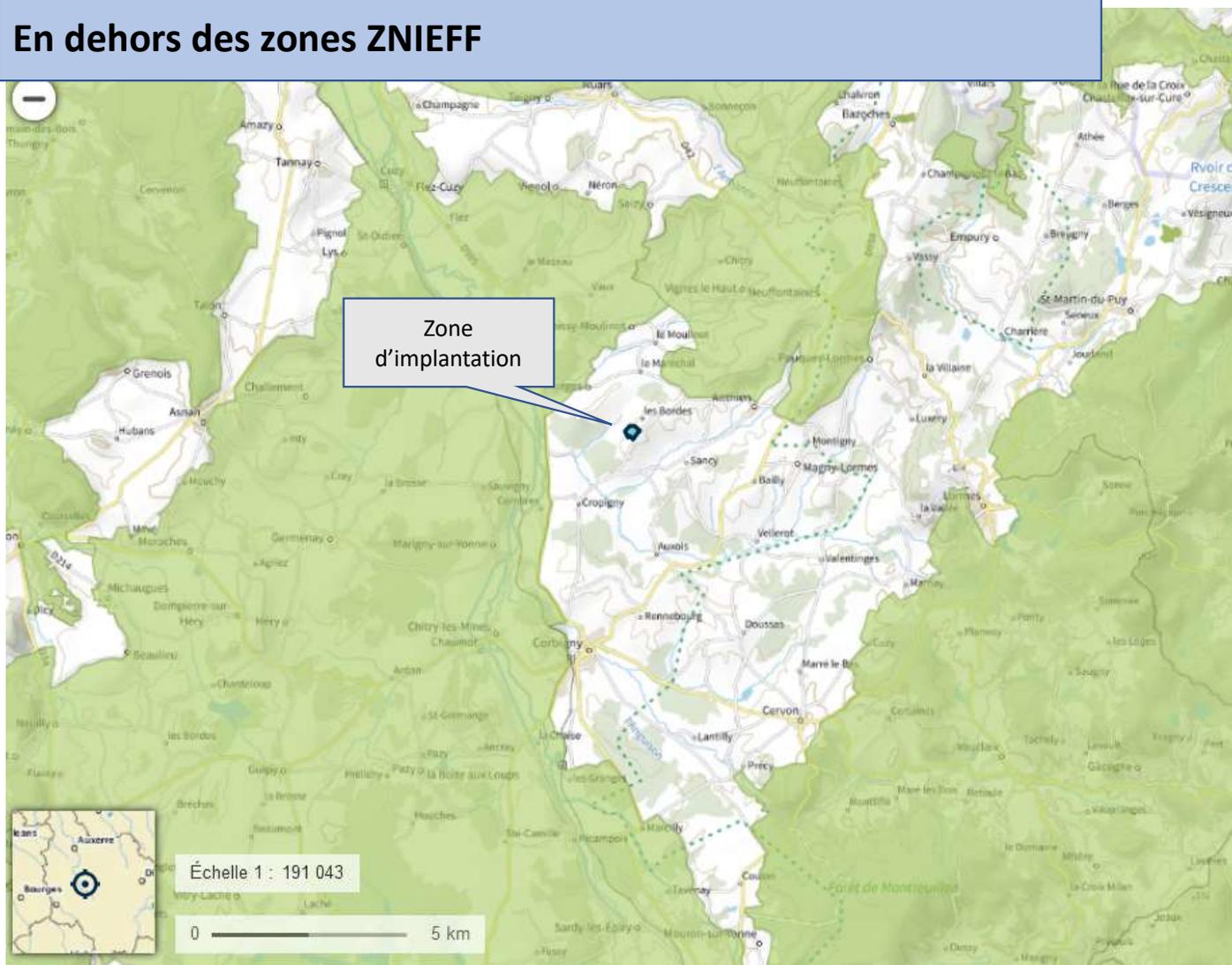
## Annexe 7: Natura 2000

### En dehors des zones N2000 les plus proches



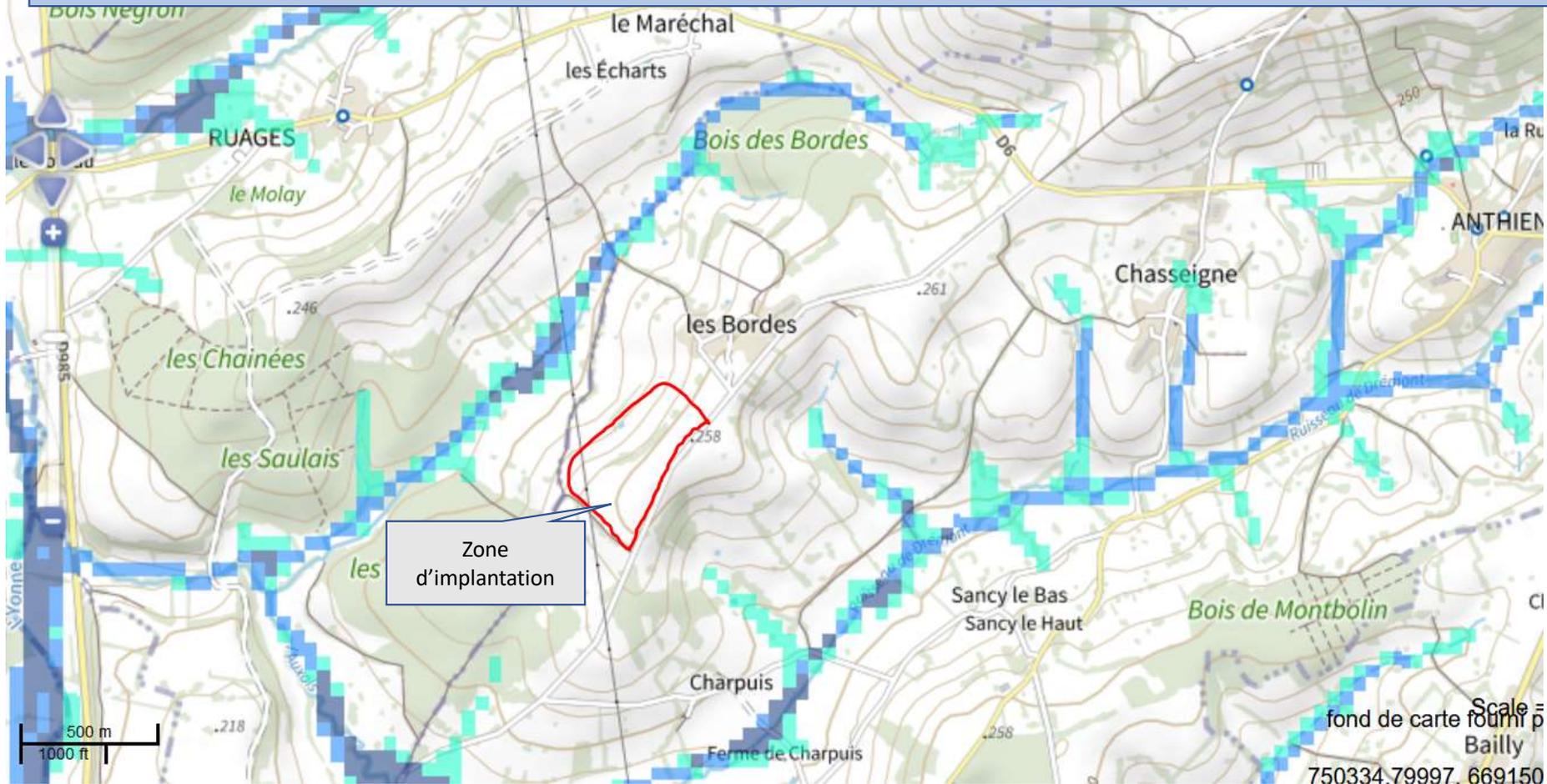
# Annexe 8: Zones ZNIEFF

## En dehors des zones ZNIEFF



## Annexe 9: les zones humides

En dehors des zones humides inventoriées ou en dehors des zones à probabilité de présence de zones humides



# Annexe 10: les parcs naturels régionaux

## En dehors du PNR du Morvan



# Annexe 11: atlas des patrimoines

En dehors de sites classés, inscrits, UNESCO et en dehors des zones de prescription des monuments historiques



Un site du ministère de la Culture

En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide

## Atlas des patrimoines

**Recherche simple**

**Recherche avancée**

**Gérer l'affichage de la légende**

**Ma sélection**

- Zones de présomption de prescription
- Sites classés ou inscrits - Bourgogne
- Protection au titre des abords de monuments historiques

**Légende**

- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH
- Patrimoine Mondial UNESCO - Bourgogne
- Immeubles classés ou inscrits - Nièvre

**Données externes**

- Territoires renseignés
- Fonds de carte

**Télécharger**

géoportail

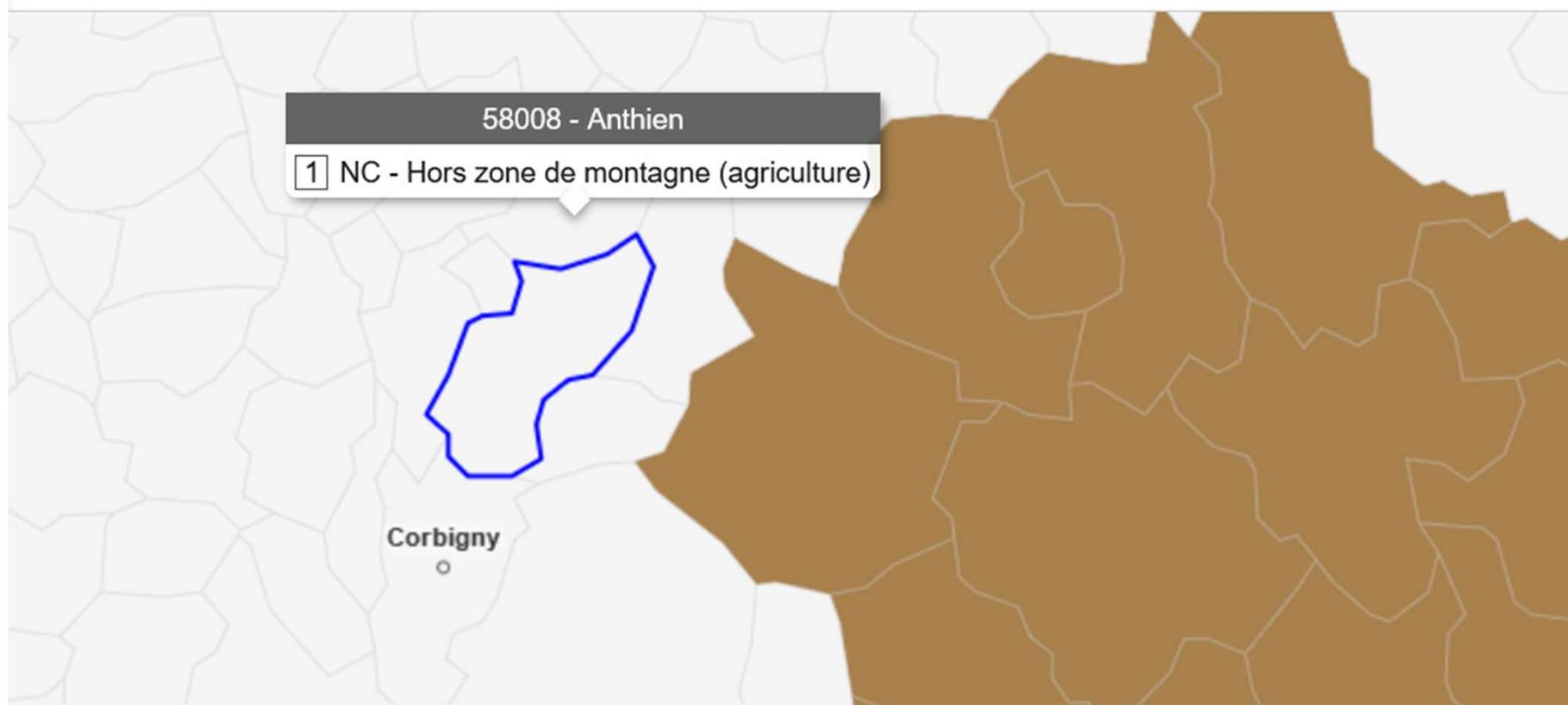
Conditions générales d'utilisation

Zone d'étude

IGN, DRAC Bourgogne-Franche-Comté, DR

## Annexe 12: loi montagne

Hors zone de montagne



Annexes 13 de la demande cas par cas

*Approche ERC à grande échelle*

Anthien, parcelle n°88, section ZL

# Projet PV – Anthien – étude ERC à grande échelle

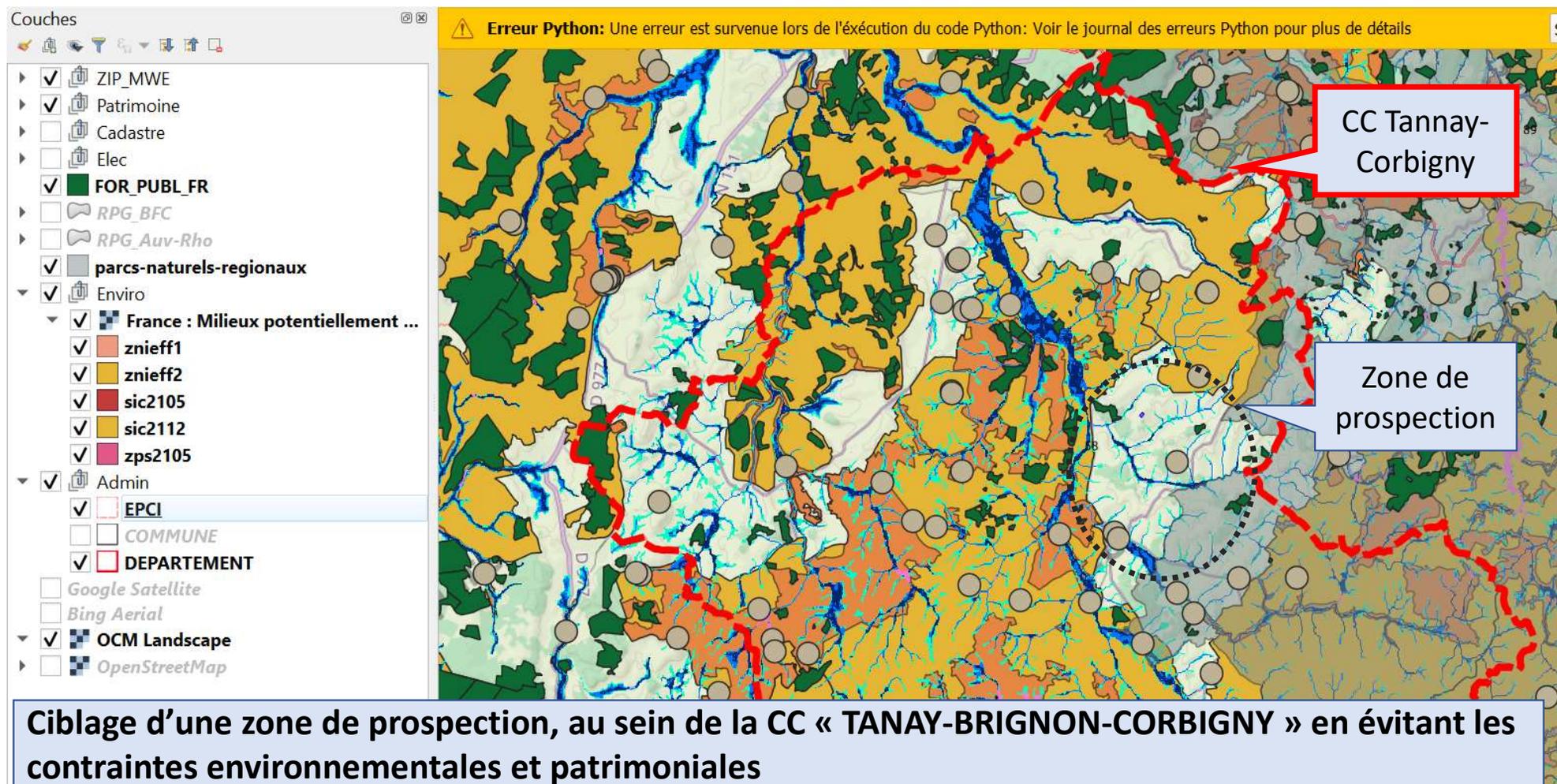
---

Suite à des discussions avec la chambre d'agriculture de la Nièvre en juillet 2022, il a été confirmé que le territoire couvert par la **communauté de communes TANAY-BRIGNON-CORBIGNY** n'était pas encore saturé de projets photovoltaïques au sol.

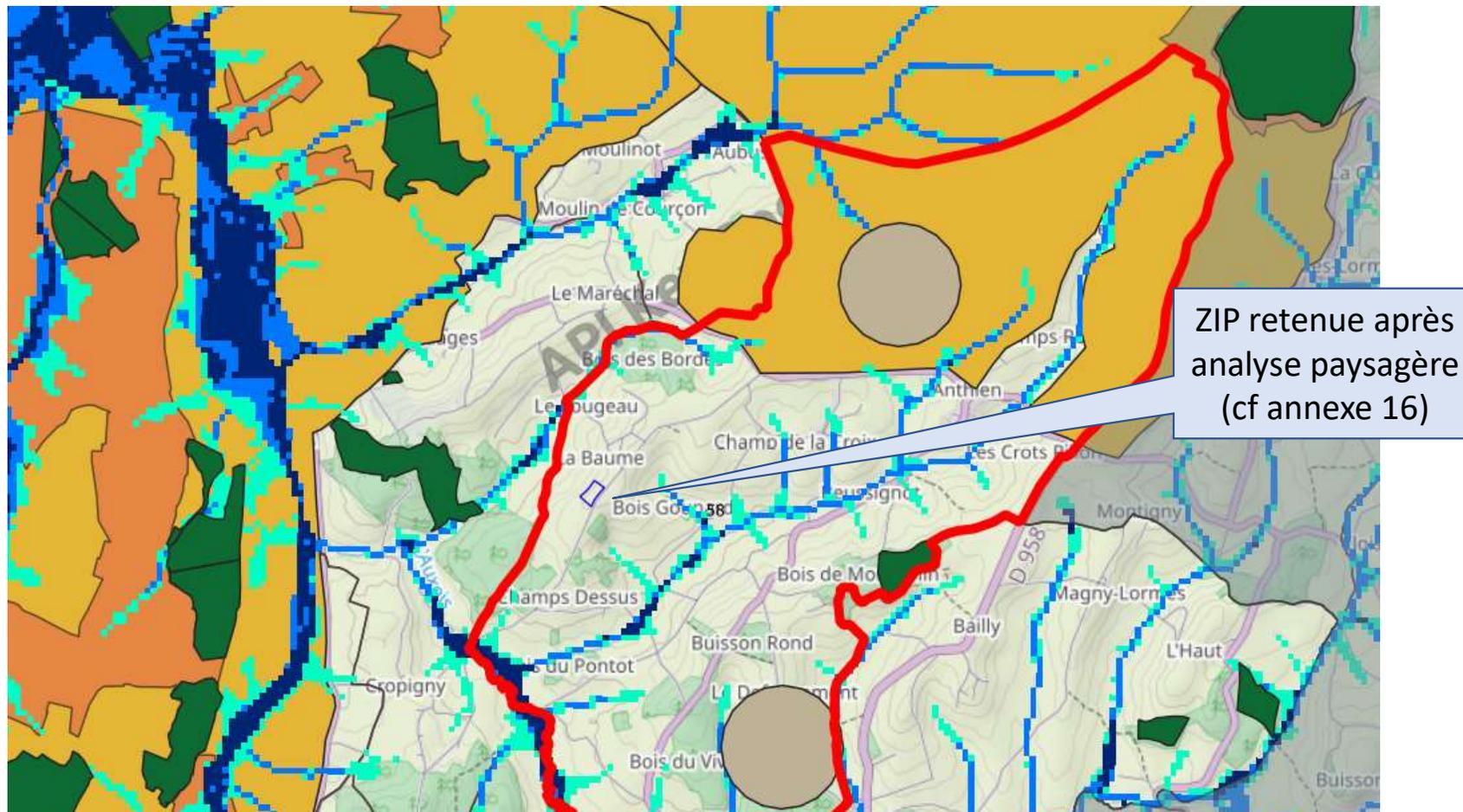
Sur ce territoire, nous avons appliqué la méthodologie suivante:

1. **Evitement** de toutes les contraintes Environnementales (Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, Zones Humides et forêts)
2. **Evitement** du parc PNR du MORVAN
3. Concentration sur les parcelles déclarées en Prairies Permanentes
4. Présence d'un réseau électrique à proximité adapté à ce type de projet
5. **Trouver l'adhésion** de ce type de projet, chez un propriétaire et exploitant
6. Un propriétaire-exploitant, exploitant 133 Ha a été identifié avec l'idée de développer un projet sur 20 à 30 Ha
7. Cf Annexe 16, l'analyse des sensibilités paysagères nous a conduit à réduire la surface d'implantation à 3ha pour améliorer **l'intégration paysagère**

# Projet PV – Anthien – étude ERC à grande échelle



## Projet PV – Anthien – étude ERC à grande échelle



**Une partie de la commune d'Anthien a été identifiée pour identifier des propriétaires-exploitants favorables à cette démarche. Un propriétaire-exploitant a été identifié, exploitant 133ha sur la commune.**

Annexes 14 de la demande cas par cas

*Intégration paysagère et perception visuelle*

Anthien, parcelle n°88, section ZL

# Projet photovoltaïque – Anthien – étude paysagère

---

1. Etude des bassins de visuel des zones d'implantation potentielles à grande échelle
2. Présentation des 2 variantes sur la ZIP n°1
3. Variante d'implantation finale et mesures de réduction

# Projet photovoltaïque – Anthien – étude paysagère

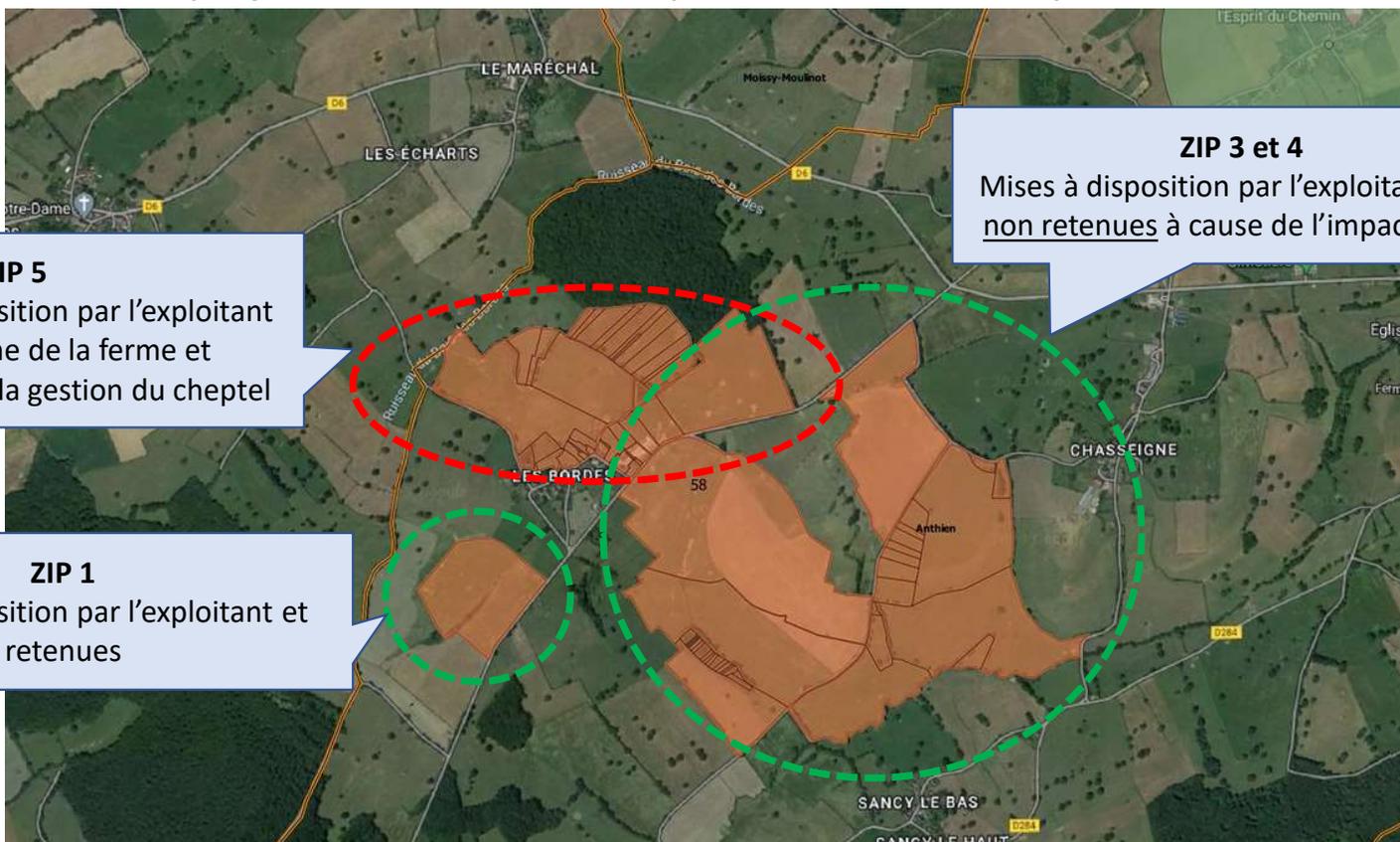
---

## PREAMBULE

1. La hauteur des installations photovoltaïques envisagées est comprise d'une enveloppe entre 2,50m et 3,0m au-dessus du terrain naturel
2. Les bassins visuels de perception ou Zone d'influence Visuelle (ZIV) sont calculés par le logiciel Google EARTH. La modélisation tient compte de panneaux d'une hauteur de 3,0 m et s'appuie uniquement sur le relief, sans prendre en compte la végétation ni le tissu urbain. Les Cartes représentent donc une information plus impactante que la réalité constatée sur le terrain.
3. Le propriétaire-exploitant exploite 133ha et met à disposition environ 80ha pour un projet PV avec un objectif d'installation de 20 à 30ha.
4. La mise en œuvre de la séquence E-R-C sur les 80ha nous a conduit à retenir une zone d'implantation de **3ha seulement**, représentant moins de **2% de la SAU** (Surface Agricole Utile) de l'exploitant et moins de 0,2% de la SAU de la commune d'Anthien.
5. En effet, de nombreux terrains étant situés sur des versants (donc exposés visuellement), la recherche s'est concentrée sur les terrains de moindre pente.

# Projet photovoltaïque – Anthien – étude paysagère

L'exploitant a mis à disposition environ 80ha pour mener la réflexion d'un projet agrivoltaïque avec un objectif de réaliser un projet sur 20 à 30 ha. Les parcelles mises à disposition sont les suivantes:



## ZIP 5

Non Mises à disposition par l'exploitant car trop proche de la ferme et stratégiques dans la gestion du cheptel

## ZIP 1

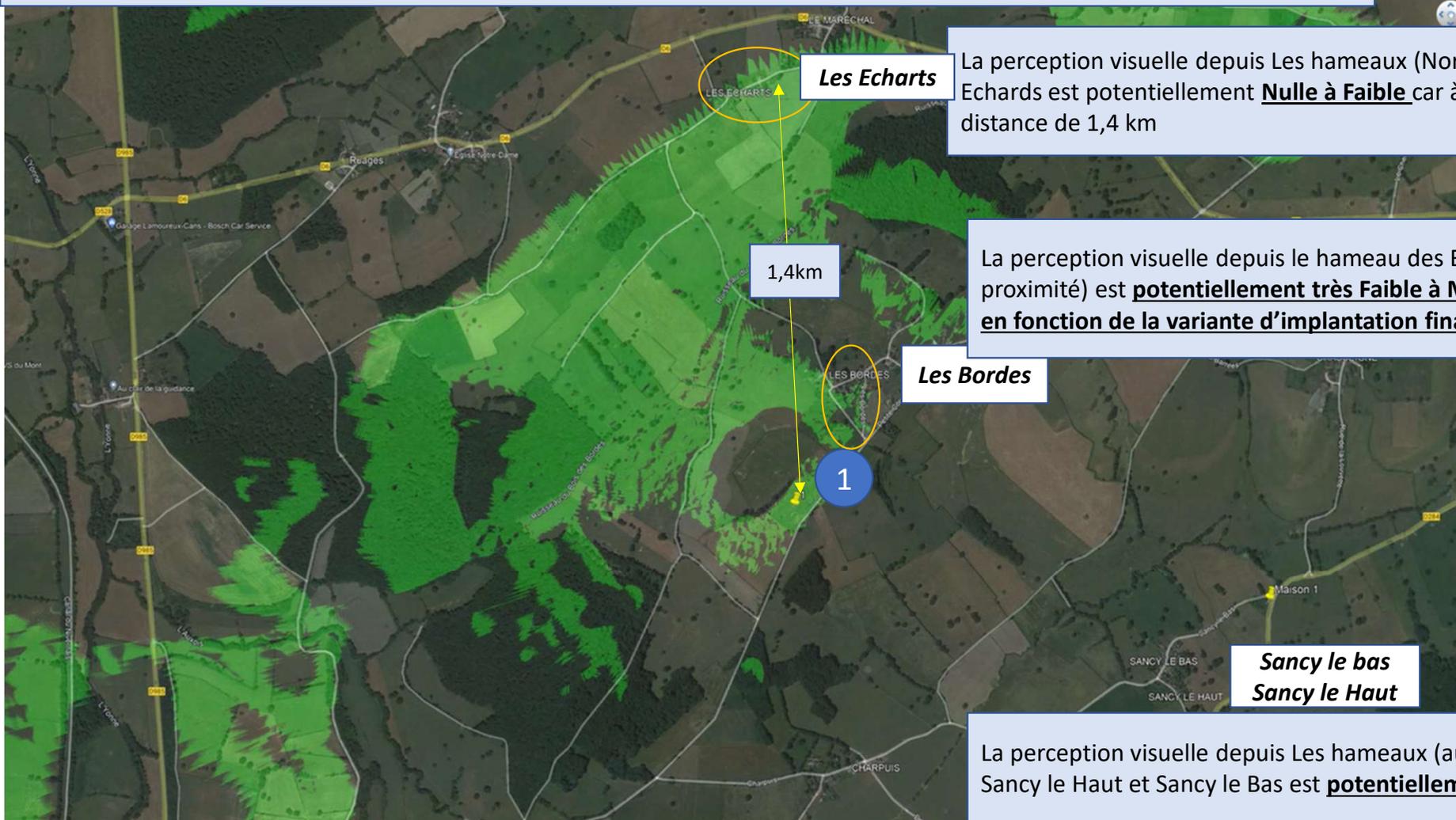
Mises à disposition par l'exploitant et retenues

## ZIP 3 et 4

Mises à disposition par l'exploitant mais non retenues à cause de l'impact visuel

La ZIP n°1 est la ZIP retenue comme étant celle qui offre la plus faible perception visuelle depuis les lieux d'habitation

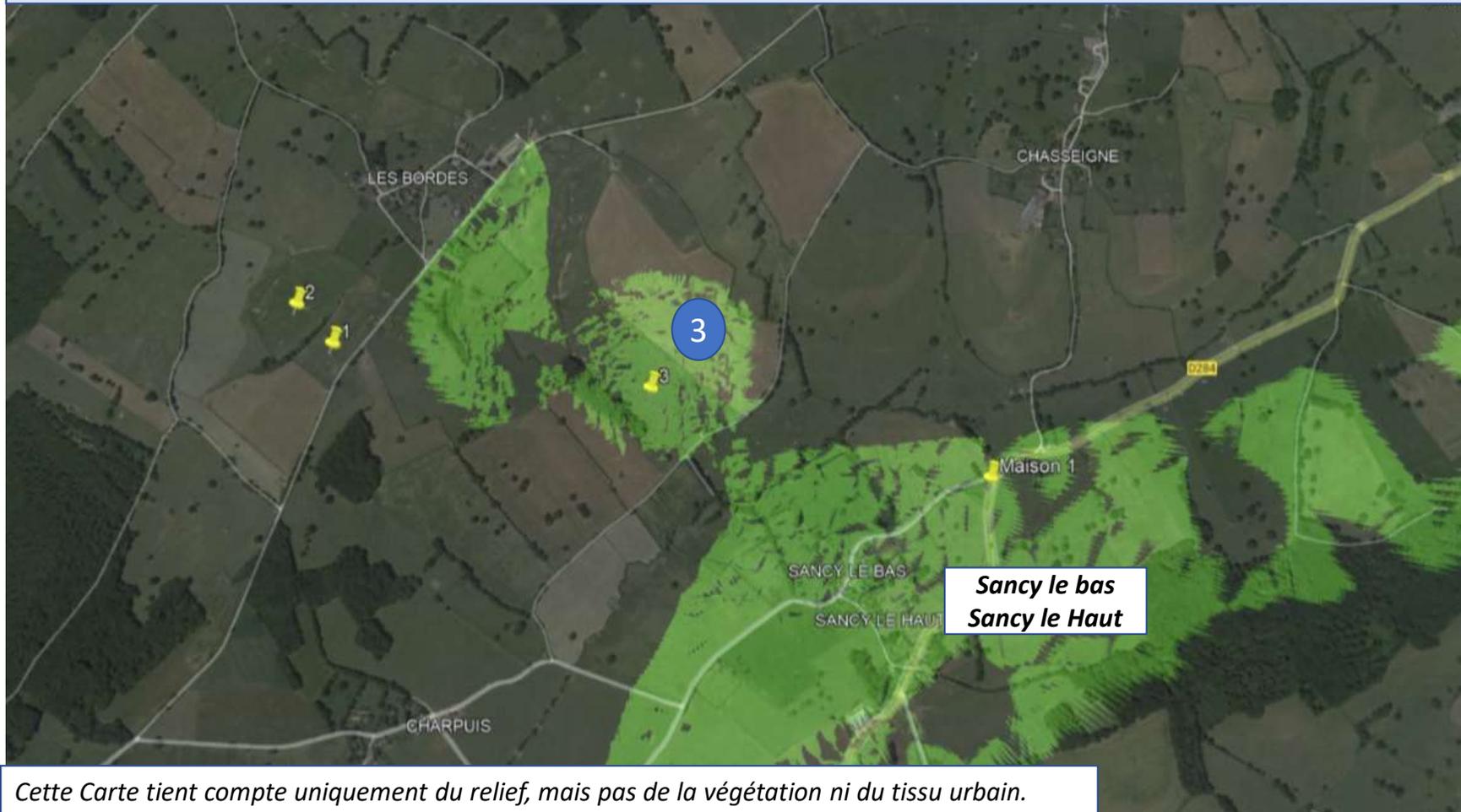
## Zone d'influence visuelle de la zone d'implantation (ZIP) n° 1



*Cette Carte tient compte uniquement du relief, mais pas de la végétation ni du tissu urbain.*

Google Earth

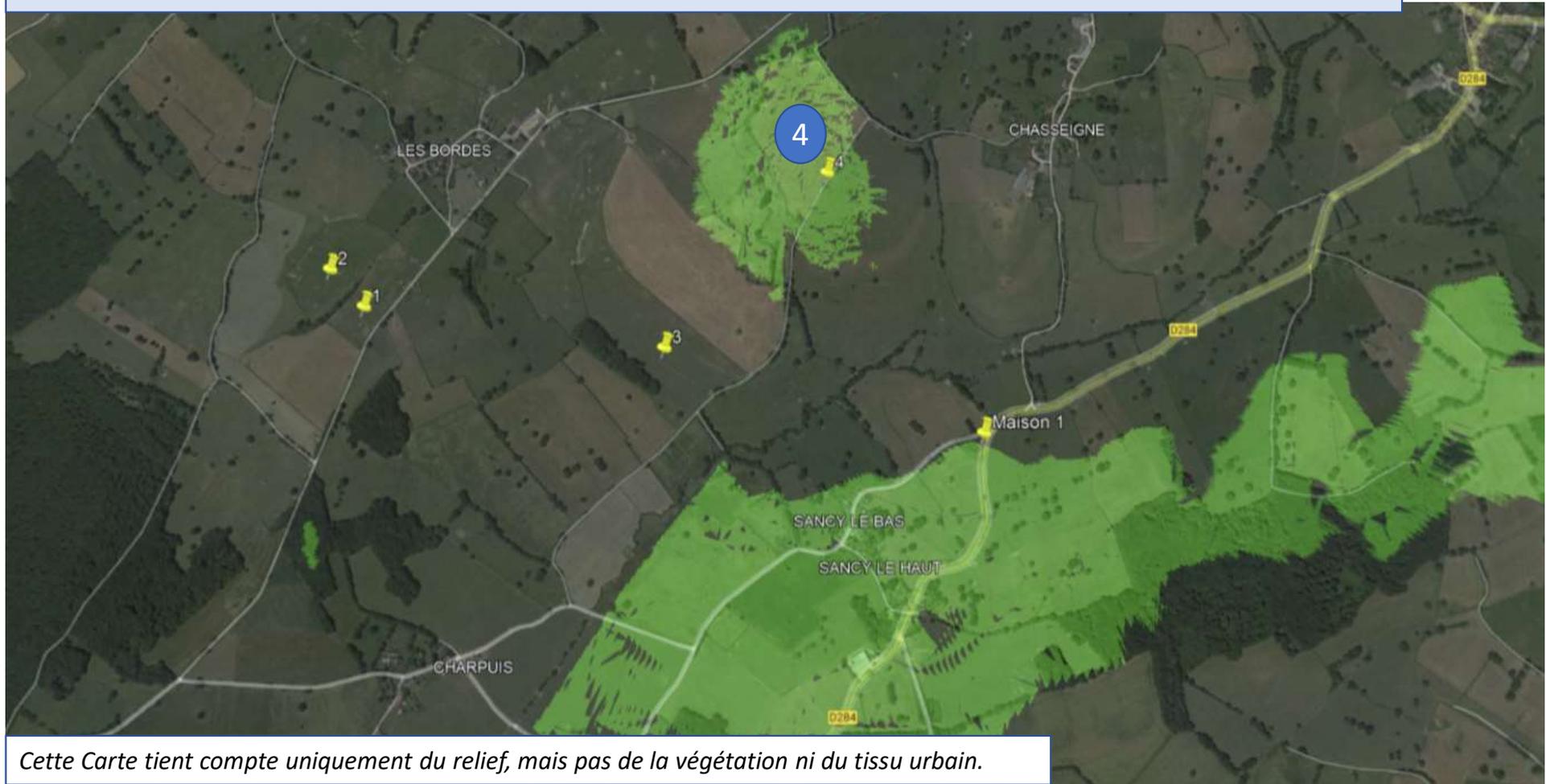
## Zone d'influence visuelle de la zone d'implantation (ZIP) n° 3



*Cette Carte tient compte uniquement du relief, mais pas de la végétation ni du tissu urbain.*

**La ZIP n°3 offre une perception visuelle Moyen-Fort depuis les hameaux de Sancy sans mesure de réduction possible  
Scénario d'implantation abandonné dans un premier temps**

## Zone d'influence visuelle de la zone d'implantation (ZIP) n° 4



**La ZIP n°4 offre une perception visuelle Moyen-Fort depuis les hameaux de Sancy sans mesure de réduction possible**  
**Scénario d'implantation abandonné dans un premier temps**

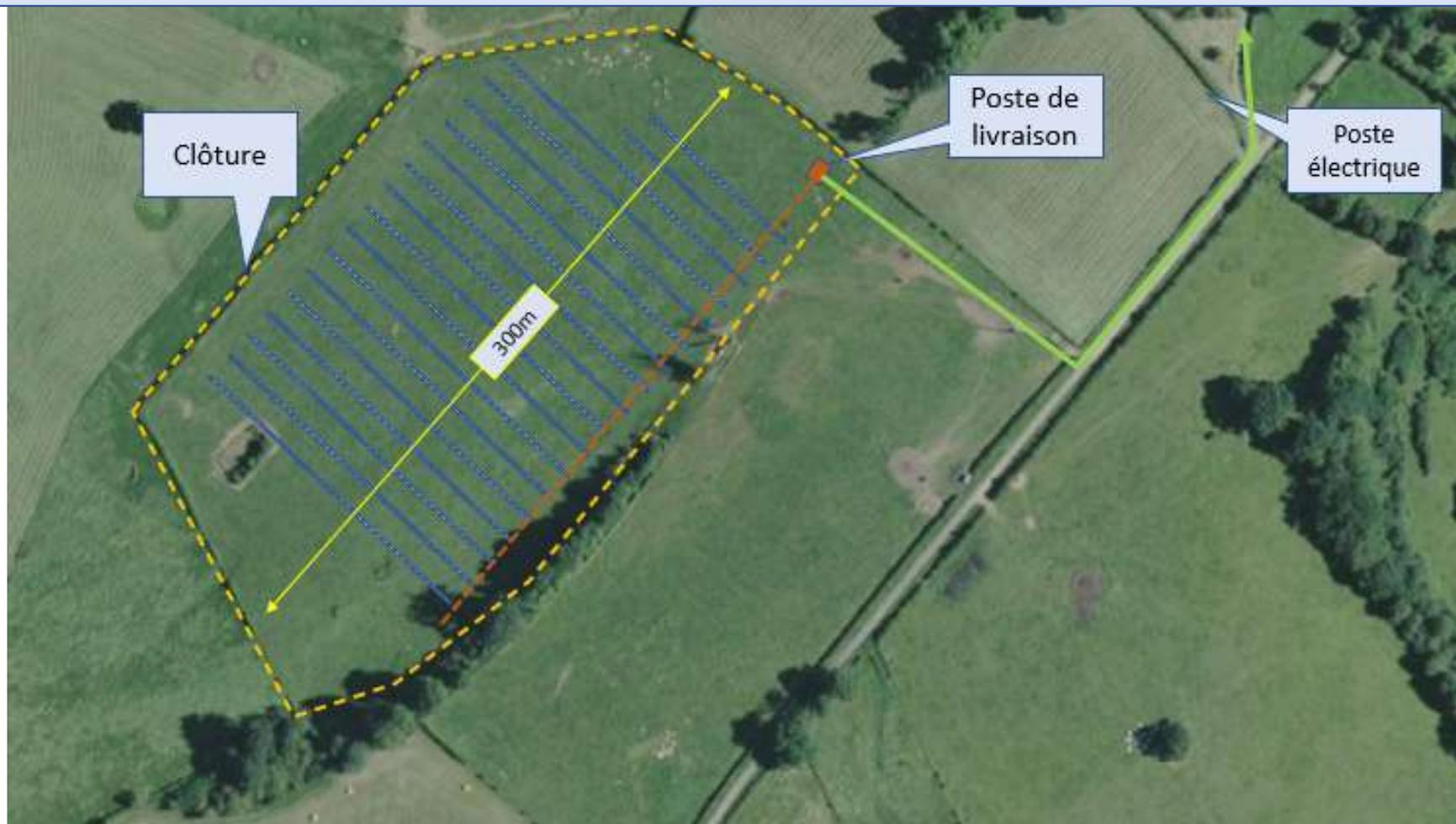
# Projet photovoltaïque – Anthien – étude paysagère

---

1. Etude des bassins de visuel des zones d'implantation potentielles à grande échelle
2. **Présentation des 2 variantes sur la ZIP n°1**
3. Variante d'implantation finale et mesures de réduction

**Variante 1: installation PV vertical comme seule solution technique compte tenu de la forte pente (16%)**

- ~ 20 rangées de panneaux de ~ 120m de long
- Largeur d'une rangée = 0.2m
- Distance inter-rangée = 10m
- ZIP = 5ha



### **Variante 2 : Ombrière PV avec distance inter-rangée d'environ 10m**

- ~ 11 rangées de panneaux de ~ 90m de long
- Largeur d'une rangée ~ 4m
- Distance inter-rangée ~ 10m
- ZIP ~ 2 ha



# Projet photovoltaïque – Anthien – étude paysagère

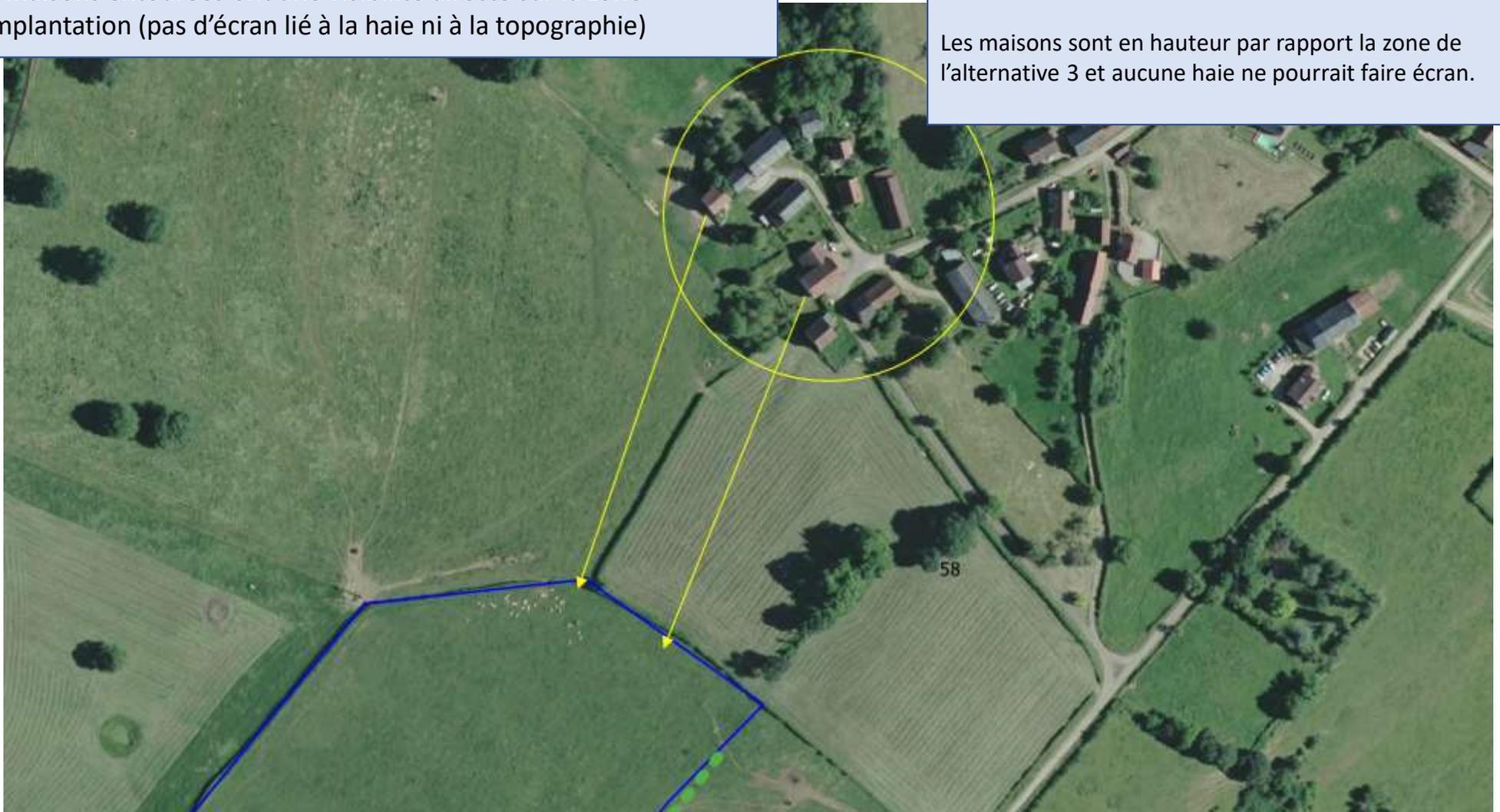
---

1. Etude des bassins de visuel des zones d'implantation potentielles à grande échelle
2. Présentation des 2 variantes sur la ZIP n°1
3. Variante d'implantation finale et mesures de réduction

**Variante n°1:**

- Les maisons entourées ont une visibilité directe sur la zone d'implantation (pas d'écran lié à la haie ni à la topographie)

Les maisons sont en hauteur par rapport la zone de l'alternative 3 et aucune haie ne pourrait faire écran.

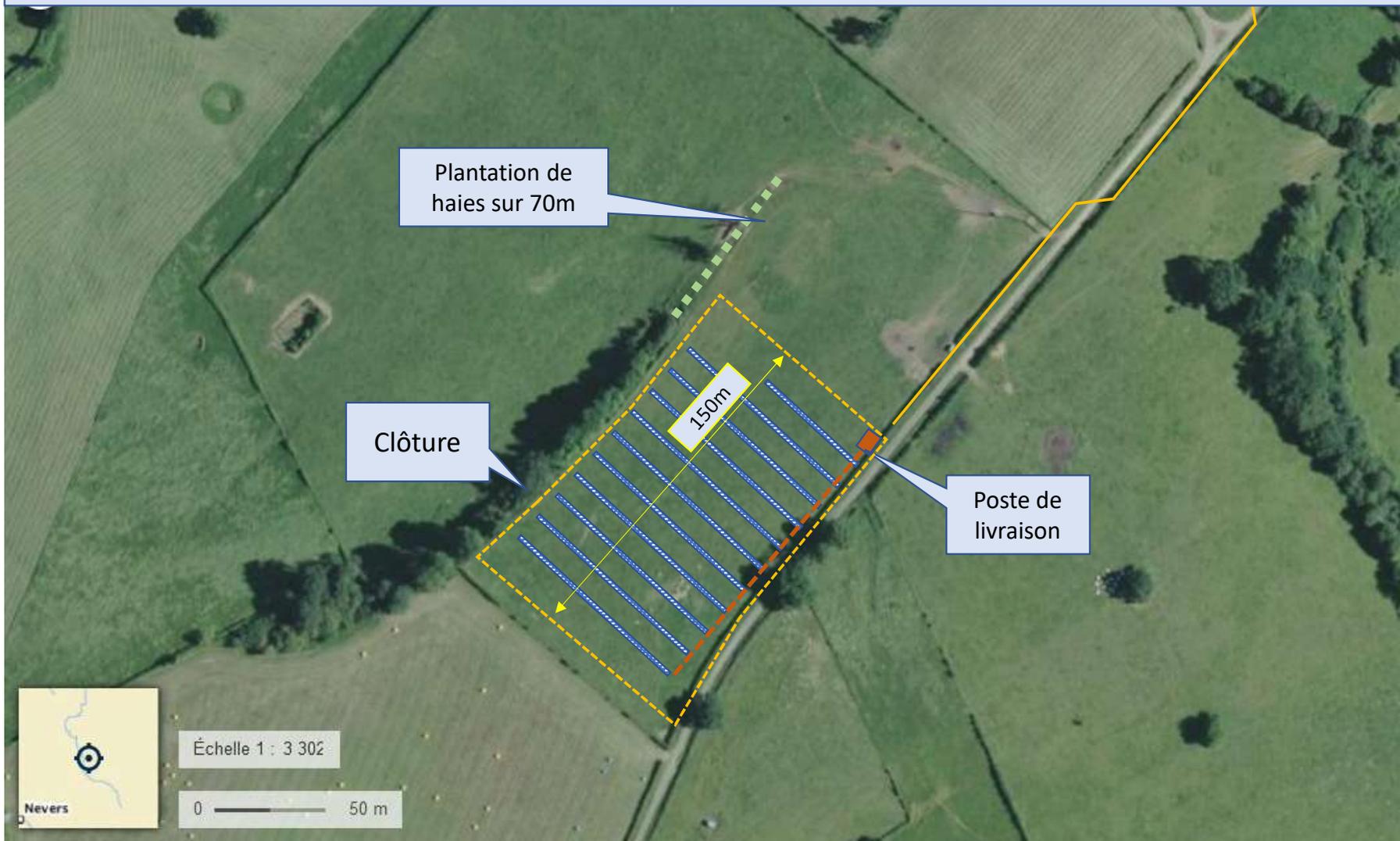


**Variante 2: cette variante offre la meilleure intégration paysagère**

Le projet ne sera potentiellement visible que depuis une seule maison (flèche continue). Pour atténuer cette perception visuelle, la haie sera prolongée conformément au dessin ci-dessous.



La variante n°2 avec les ombrières photovoltaïques, telle que présentée ci-dessous, est la variante finale retenue.



## Annexe 15: présentation de la technologie envisagée



- **Ombrière photovoltaïque** pour bovins
- Emprise au sol très réduite
- Les animaux bénéficient d'un meilleur ombrage l'été

La hauteur de l'installation sera comprise d'une enveloppe de 2,50m à 3,0m au-dessus du terrain naturel.